



COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 07 FEVRIER 2017

Le conseil d'administration du collège de la Chesnoye de SAINT-GOBAIN s'est réuni le mardi 07 février 2017.

A 17h35, le quorum étant atteint par 14 membres sur 24, la séance débute.

Monsieur le Principal souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

Madame Kasprzyk, représentant des personnels enseignants et d'éducation, est volontaire pour assurer le secrétariat de séance.

Monsieur LEBEGUE, Principal du collège et Président du Conseil d'Administration présente les excuses des membres absents puis aborde l'ordre du jour.

I – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

⇒ L'ordre du jour est adopté à l'unanimité des membres présents (14 voix).

II – ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17/11/2016.

⇒ Le compte-rendu du Conseil d'administration du 17/11/2016 est adopté à l'unanimité des membres présents (14 voix).

A 17h37 un représentant des parents d'élèves rejoint le conseil portant à 15 le nombre de membres présents

III – REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALE HORAIRE

En préambule, Monsieur le Principal informe l'assemblée de la remontée des effectifs à la prochaine rentrée scolaire.

Ce sont environ 253 élèves dont 12 « amenés » par le dispositif ULIS qui devraient être scolarisés au collège de la Chesnoye lors de la prochaine année scolaire.

Monsieur le Principal propose la répartition suivante :

- 3 divisions de sixième avec les 68 élèves prévus dont 3 élèves du dispositif ULIS.
- 3 divisions de cinquième avec les 67 élèves prévus dont 4 élèves du dispositif ULIS.
- 3 divisions de quatrième avec les 59 élèves prévus dont 2 élèves du dispositif ULIS.
- 2 divisions de troisième soit avec les 59 élèves prévus dont 2 élèves du dispositif ULIS.

Une option tennis de table en cycle central pour 25 élèves environ.

Monsieur le Principal donne la Dotation Globale Horaire (DGH) qu'il a reçu de Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale pour organiser les enseignements pour l'année scolaire 2017-2018 : **356 heures dont 28,5 Heures Supplémentaires Année (HSA)**. Ces 356 heures intègrent les 23 heures (21HP + 2HSA) de l'ULIS. A cela, s'ajoutent 2 indemnités pour mission particulière (IMP).

Prenant en appui les documents joints (Annexes 1et 2), Monsieur le Principal explique dans le détail la répartition horaire de la DGH et les mesures pédagogiques qu'il préconise pour les élèves (1 division supplémentaire et travaux en groupes notamment), conformément à l'article R421-2 du code de l'éducation. Cette répartition a préalablement fait l'objet d'une présentation à la commission permanente le jeudi 02 février 2017.

Le nombre d'heures en français, mathématiques, histoire-géographie et anglais sera majoré pour les 3ème en vue d'une préparation renforcée du DNB. En SVT, sciences physiques et technologie le principe de 3 groupes pour 2 divisions est retenu.

De même les enseignements de langues vivantes étrangères dotés de moyens horaires supplémentaires de la 5^{ème} à la 3^{ème}.

Monsieur le Principal décrit ensuite les conséquences, en termes de « postes professeurs », de cette répartition, notamment la nécessité, pour certains enseignants, de compléter leur service dans un autre établissement.

Monsieur le Principal propose au Conseil d'Administration d'adopter la répartition de la DGH présentée.

⇒ Soumise aux voix, la DGH est adoptée à l'unanimité des membres présents (15 voix).

IV- AFFAIRES FINANCIERES ET DE GESTION

- **DBM Pour Vote**

Madame la Gestionnaire, après avoir consulté l'Agent Comptable, propose à l'ensemble des membres du Conseil d'administration un prélèvement sur fond de réserve de 3 500.00 € afin d'abonder le chapitre ALO 6065 ; Lors de la présentation du Budget 2017, il avait été signalé que la ligne produits d'entretien ne correspondait pas aux dépenses d'une année

⇒ Le Conseil d'administration approuve cette DBM à l'unanimité (15 voix)

- **Convention relative au financement des actions de formation des personnels en CUI avec le GIP Forinval.**

Monsieur le Principal demande au Conseil d'Administration l'autorisation de signer avec le GIP Forinval une convention relative au financement de la formation des contrats aidés. Dans cette convention, il est traité de son objectif, du public prioritairement visé, de l'objet des formations et des modalités financières dont un des frais engagés par l'établissement (408€ pour la période allant du 01/09/2016 au 31/08/2017).

⇒ Le Conseil autorise à l'unanimité la signature de cette convention avec le GIP Forinval (15 voix)

- **Contrat NEXTIRAONE**

Monsieur le Principal sollicite l'autorisation du conseil d'administration pour renouveler le contrat de location du routeur CISCO de l'établissement auprès de la société NEXTIRAONE

⇒ Le Conseil d'Administration autorise le Principal à renouveler le contrat de location du routeur à l'unanimité (15 voix)

En l'absence de questions diverses et l'ordre du jour étant épuisé à 18h00, la séance est levée.

Monsieur le Principal propose aux membres du Conseil d'administration de se retrouver autour du « pot » de l'amitié.

Le Secrétaire de Séance

Le Principal

Stéphanie KASPRZYK

Vincent LEBEGUE

